

Sautron

JUILLET 2014 › n° 201 › www.sautron.fr

magazine

Bonnes vacances



Ville de SAUTRON

Sommaire

Dossier

4



Flashez ce code
avec votre smartphone
pour enregistrer
le site internet et
les coordonnées
de la Mairie

► **Mairie de Sautron**
14 rue de la Vallée
BP 60045 • 44880 Sautron
Tél. : 02 51 77 86 86
Site officiel : www.sautron.fr
mairie@sautron.fr

► **Service Administration générale**
14 rue de la Vallée
Tél. : 02 51 77 86 86
Ouvert au public :
du lundi au vendredi 8h30-12h30
et 13h30-17h15
Le samedi 9h-12h (état-civil)

► **Service Famille, Sport culture et Vie Sociale**
6 rue de la Mairie
Tél. : 02 51 77 88 48
Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30
et 13h30-17h15
Fermé au public le lundi de 13h30 à 16h

► **Service Urbanisme et Patrimoine**
23 rue de la Vallée
Tél. : 02 51 77 86 94
Ouvert au public :
du lundi au vendredi 8h30-12h15
et 13h30-17h15
Au sein de ce service, le service
urbanisme est ouvert au public :
• lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h30
• mercredi de 8h30-12h30 et 13h30-17h15

► **RAM (Relais Assistantes Maternelles)**
25 rue de la Vallée
Tél. : 02 51 77 86 89

► **Service communication**
25 rue de la Vallée
Tél. 02 51 77 88 42

► **Bibliothèque municipale**
33 rue de la Vallée
Tél. : 02 40 63 52 21



Budget 2014

Informations municipales

6

Europe infos

9

Nantes Métropole

10

Vie économique - Finances

11

Environnement
Cadre de Vie

12

Vie Sociale

13

Enfance-Jeunesse

15

Culture et Manifestations

18

Un peu d'histoire

20

Mot de l'opposition

22

Agenda

23



Marie-Cécile Gessant • Maire de Sautron

mariececile.gessant@sautron.fr

Les vacances bien méritées pour tous, petits et grands, se profilent désormais à un horizon proche.

La municipalité a encore une fois mis tout en œuvre pour répondre le mieux possible aux souhaits des jeunes Sautronnais pendant cette période de congés.

En revanche, il n'y aura pas réellement de trêve estivale pour les travaux prévus ou déjà engagés pour la période d'été. La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux, pour les personnes à mobilité réduite, se poursuit dans les salles de sport jusqu'à fin juillet et, dès la fin août, ce sera celle des salles d'activités culturelles qui prendra le relais.

Malgré quelques désagréments qu'ils peuvent générer, ces travaux sont indispensables et surtout le gage qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les équipements publics de notre commune seront accessibles à tous, comme le prévoit la loi de 2005.

Un point de préoccupation pour la municipalité à la veille de ces vacances : les incivilités. Le « bien vivre » ensemble doit être pour chacun de nous un souci quotidien. Chaque citoyen a des droits qu'il peut exercer mais également des devoirs qu'il doit respecter. Soyons en effet respectueux de notre voisin et de notre environnement. Cela ne pourra que contribuer à une vie collective plus paisible et sereine sur notre commune.

Je ne peux clore cet éditorial sans évoquer et grandement déplorer le

phénomène inquiétant de recrudescence des cambriolages dont certains avec violence.

L'installation de la vidéo-protection sur notre commune – désormais fonctionnelle – a déjà fait l'objet en deux mois de plusieurs réquisitions des enregistrements de la part des services de la justice et va nous permettre de mettre un coup d'arrêt à cette odieuse délinquance.

Mais la prévention est l'affaire de tous. Il s'agit pour chacun d'entre nous d'être vigilant et attentif dans son quartier et de prévenir immédiatement la Gendarmerie ou la Police Municipale en cas de constat suspect. La réussite de cette prévention dépend de la coopération de tous.

C'est pour cette raison également que la Police Municipale, en lien étroit avec les services de Gendarmerie, s'associe au dispositif « voisins vigilants » qui se met en place actuellement sur notre commune. Créé en France en 2002, ce dispositif s'appuie sur l'attention des voisins d'un même quartier ou d'un même immeuble pour lutter contre les cambriolages.

Soyez certains que la municipalité est déterminée à mener une action ferme et efficace et à soutenir cette démarche pour sauvegarder le plus possible le sentiment de sécurité que tout un chacun est en droit d'attendre.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons d'excellentes vacances de détente et de repos.



Ville de SAUTRON

Bulletin trimestriel
d'information municipale
N°201 • Juillet 2014

Directeur
de la publication :
Marie-Cécile GESSANT
Mairie de Sautron
BP 60045 - 44880 Sautron

Photos et Illustrations :
Ville de Sautron,
La Contemporaine

Tirage :
3800 exemplaires

Dépôt légal :
A parution

N° ISSN :
1268-4562

Création, réalisation
et impression sur du
papier 100% écologique,
composé de fibres
recyclées pour 60 %
et de fibres issues de
bois provenant de forêts
gérées durablement
avec des encres à base
végétale par :

LA CONTEMPORAINE
Imprimerie
Labellisée **IMPRIM'VERT**
Certifiée PEFC
STE-LUCE/LOIRE
0251 135050

IMPRIM'VERT®



➤ Le Budget 2014

Le budget communal est un acte majeur de la vie municipale et consiste à ajuster les projets décidés par le Conseil municipal aux moyens financiers de la commune, en déterminant les priorités. L'Etat exerce un contrôle du budget par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes.

Le Budget est divisé en deux parties :

- ➔ **Une section de fonctionnement** constituée des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à l'entretien de tous les bâtiments communaux (écoles, salles de sport et d'activités...), des frais de personnel, des subventions aux associations, au CCAS...
- ➔ **Une section d'investissement** représentant pour l'essentiel toutes les opérations d'équipements nouveaux (matériels et bâtiments)

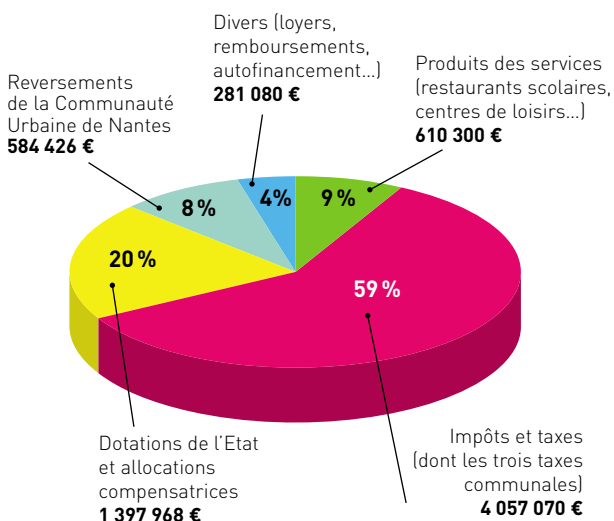
Ces dépenses sont financées par trois ressources :

- ➔ les impôts locaux et autres produits divers tels ceux des services municipaux payants,
- ➔ les dotations d'Etat et contributions d'organismes divers telle la CAF,
- ➔ l'autofinancement issu du surplus des recettes/dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt si besoin.

Le Budget 2014 s'élève à 9 431 131 €, se décomposant en 6 930 844 € pour le fonctionnement et 2 503 287 € pour l'investissement.

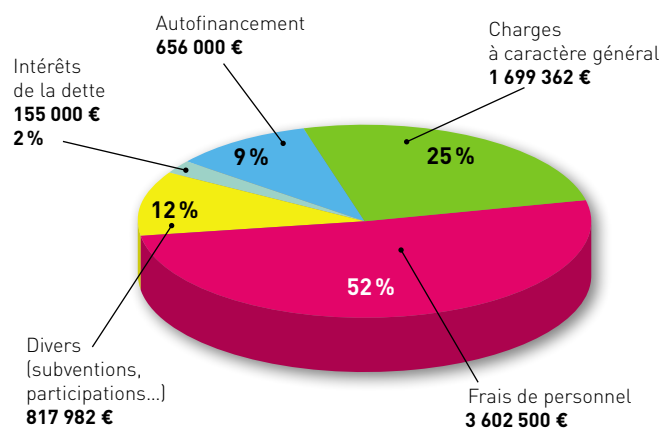
➤ Budget de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement



- Les Impôts des ménages comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur propriété bâtie et la taxe foncière sur propriété non bâtie.
- Les dotations comprennent à hauteur de 811 500 € la dotation forfaitaire versée par l'Etat. Cette dernière a baissé de 6 % cette année par rapport à la dotation de l'Etat en 2013.

Dépenses de fonctionnement



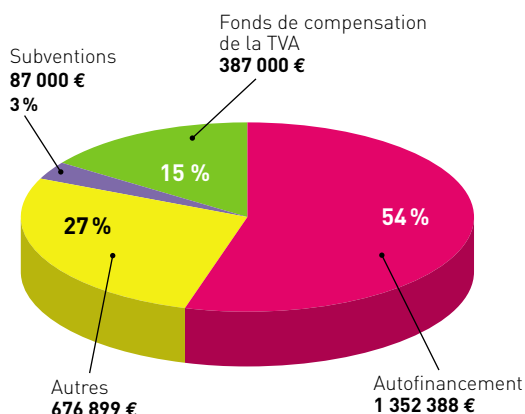
- Les charges de personnel prennent en compte les recrutements qui seront réalisés en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. A la rubrique « Enfance Jeunesse » en page 17, vous retrouverez le détail des coûts liés à la mise en place de cette réforme.
- A noter que les charges de personnel de Sautron restent en dessous de la moyenne des charges de personnel des communes de même strate de l'agglomération.

> Le Budget d'Investissement :

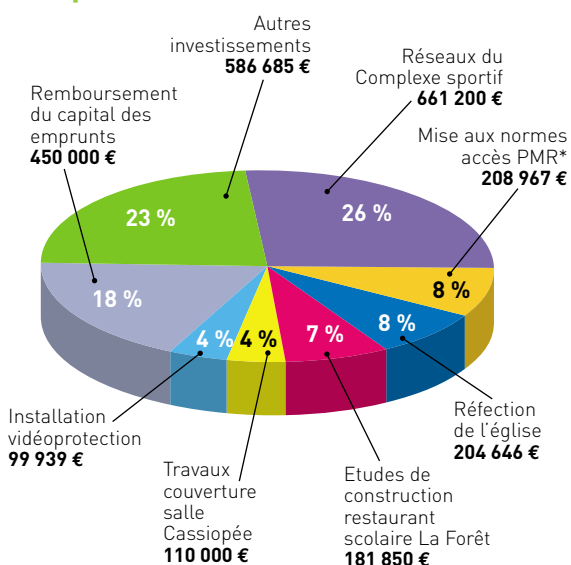
Cette année marquera la finalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi que celle de la réfection de l'Eglise. A noter également les travaux de couverture sur la salle Cassiopée et les travaux de modernisation du complexe sportif.

Sautron conserve sa capacité d'investissement avec un taux d'endettement de **678 €/habitant**, ce qui reste largement inférieur au taux moyen d'endettement des communes de même strate (**881 €/habitant**).

Recettes d'investissements



Dépenses d'investissements



* Personnes à Mobilité Réduite

> Ce que fait la Ville en 2014 avec 100 €

Frais de personnel	38 €
Programme d'investissements 2013	22 €
Dépenses courantes de fonctionnement	21 €
Remboursement des emprunts	7 €
Autofinancement	7 €
Subventions et participations versées	5 €

> 100 € au budget 2014, d'où proviennent-ils ?

Produit des impôts votés par la Commune	38 €
Autofinancement	20 €
Dotations de l'Etat et allocations compensatrices	15 €
Produits divers de fonctionnement et d'investissement	12 €
Produits des services (restaurants scolaires, centres de loisirs...)	7 €
Reversements de la Communauté Urbaine de Nantes	6 €
Subventions d'investissement reçues	2 €

>> la parole à ... Gilbert Minoux, adjoint aux Finances et au Contrôle de Gestion



> A l'issue des dernières élections municipales, le Conseil Municipal m'a confié la mission passionnante du suivi des finances communales. J'ai pu constater que la commune est dans une situation financière des plus rassurantes, avec des charges de fonctionnement maîtrisées et des marges de manœuvre en matière d'endettement et de fiscalité.

Je poursuivrai le travail effectué avec rigueur et vigilance.

Soucieux de travailler en transparence, je vous tiendrai informés des décisions qui seront prises par le Maire et son équipe municipale, compte-tenu des évolutions réglementaires et des contraintes budgétaires.

➤ Vie municipale

Les Commissions municipales

Les commissions municipales jouent un rôle majeur d'étude et de proposition pour la préparation des conseils municipaux. Sous la responsabilité du Maire et présidées par les adjoints, 7 commissions ont été constituées.



Famille et Vie Scolaire	Finances et Contrôle de Gestion	Culture et Événementiel	Aménagement du Territoire et Environnement	Emploi et Vie Economique	Sport et Jeunesse	Proximité et Sécurité
Sylvie WEINGAERTNER Anna LE BOUCHER Claire BITON-PELABON Alissia DURAND Christine LE GALLAIS Sandrine RAVALLI-PONTY Guylène FRIARD	Gilbert MINOUX Franck RICHARD Jean-Hubert FLAMANT Anna LE BOUCHER Jean-François GALLANT Guylène FRIARD	Sylvie SERAZIN Franck RICHARD Catherine JANIÈRE Luc MINCHENEAU Christine LE GALLAIS Murielle HOLLEVOET Michel GUILLAMO	Philippe BOITARD Christian BODINIER Jean-Hubert FLAMANT Luc MINCHENEAU Guy PERRODEAU Jean-Pierre SANZ Sylvie DEMANGEAT-LECONTE Guylène FRIARD	Christine BOUREILLE Jean-Pierre SANZ Guy PERRODEAU Christiane DRENO Claire BITON-PELABON Sylvie DEMANGEAT-LECONTE Guylène FRIARD	Jean-Luc HOCHARD Anne CROUTON-THIBAUD Elie BLIN Lionel PLOUHINEC Alissia DURAND Ronan JADE Jean-François GALLANT	Christian BODINIER Elie BLIN Murielle HOLLEVOET Anne CROUTON-THIBAUD Lionel PLOUHINEC Ronan JADE Christiane DRENO Michel GUILLAMO Guylène FRIARD



Les Délégations

Après l'élection du maire le 28 mars dernier, une seconde étape dans la mise en place de l'exécutif municipal a eu lieu avec la désignation des délégations aux conseillers municipaux et des représentants de la ville au sein de différents organismes comme le CCAS, la commission d'appel d'offres, le comité syndical du Centre Local d'Information et de Coordination « CLIC Seniors Loire et Cens » ou encore le représentant de la commune pour la Résidence « les Glycines » et pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Air du Temps ».

Commission d'appel d'offres	Comité syndical du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination CLIC Seniors Loire et Cens)	Représentant de la commune Résidence « les Glycines »	Représentant de la commune EHPAD « L'Air du Temps »
Présidente : Marie-Cécile GESSANT 5 Membres titulaires : Gilbert MINOUX, Christian BODINIER, Philippe BOITARD, Luc MINCHENEAU, Michel GUILLAMO 5 Membres suppléants : Jean-Hubert FLAMANT, Elie BLIN, Jean-Pierre SANZ, Christine LE GALLAIS, Sandrine RAVALLI-PONTY	Délégues Titulaires : Marie-Cécile GESSANT Catherine JANIÈRE Délégue Suppléant : Christine LE GALLAIS 	Catherine JANIÈRE 	Marie-Cécile GESSANT 

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) Retrouvez la liste des membres détaillée en page 13 à la Rubrique « Vie Sociale ».

Les permanences d'élus Le Maire et les adjoints sont disponibles pour vous rencontrer. Pour les contacter et/ou prendre rendez-vous, merci d'appeler le **02 51 77 86 86**.

> Coup de projecteur sur la fiscalité communale

Afin de vous exposer les conséquences de l'évolution de la fiscalité communale sur le budget des ménages sautronnais, vous trouverez ci-dessous quelques simulations de l'impact de l'augmentation des taux d'imposition votés par le Conseil Municipal, sur vos impôts à payer en 2014 par rapport à 2013.



Couple avec 2 enfants	Appartement Valeur locative 3 000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5 000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8 000 €
Taxe habitation	+7 €/an	+14 €/an	+25 €/an
Taxe foncier bâti	+6 €/an	+9 €/an	+15 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation votée par Nantes Métropole, hors taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil Général 44, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles.



Couple sans enfant	Appartement Valeur locative 3 000 €	Habitation moyenne Valeur locative 5 000 €	Habitation plus importante Valeur locative 8 000 €
Taxe habitation	+11 €/an	+18 €/an	+29 €/an
Taxe foncier bâti	+6 €/an	+9 €/an	+15 €/an

Part communale uniquement - hors taxe d'habitation votée par Nantes Métropole, hors taxes foncières votées par Nantes Métropole et le Conseil Général 44, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles.

> Le Kéraban, lauréat des Pyramides d'Argent 2014



L'opération immobilière Le Kéraban a reçu le **Prix de l'Esthétique immobilière** lors de la 11^e édition des Pyramides d'Argent - région Pays de la Loire.

Plusieurs points forts du projet ont été distingués : l'esthétique, la fonctionnalité et le confort de chaque logement et la parfaite intégration du projet dans son environnement. La première pierre a été posée le 20 juin dernier. Ce premier coup de pioche marque le début des constructions d'immeubles sur ce secteur de la Carrosserie.

> Chiffres clés

Logements répartis sur un rez-de-chaussée, 3 niveaux et un « attique » : (9 T2, 9 T3 et 5 T4)	23
Commerces occupant une surface de 322 m ²	3
Logements en dispositif PSLA	4
Logements sociaux	3

>> Profitons des beaux jours...

> Les beaux jours arrivent, tout le monde veut profiter de son jardin en toute quiétude. Cependant certains bruits de voisinage ne sont pas autorisés (**arrêté municipal du 8 juillet 2008**) :

- les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils ou outils bruyants,
- les réparations et réglages de moteur sont interdits :
 - En semaine avant 8h30 et après 19h30
 - Le samedi avant 9h et après 19h30

L'interdiction est totale les dimanches et jours fériés.



>> Jardin éphémère, c'est le moment d'en profiter !

> Envie de profiter d'une pause « goûter » ou d'une halte fraîcheur, pensez au petit jardin public éphémère du **36 rue de Bretagne**. Accessible à tous, même aux personnes à mobilité réduite, ombragé, situé près des transports en commun et des commodités, il permet de se ressourcer quelques instants tout en restant à deux pas du centre ville.



>> Horaires d'été pour l'accueil de la mairie

> Du 12 juillet au 23 août, la Mairie passe en horaires d'été pour l'accueil du public :

- L'accueil de la mairie sera fermé le samedi matin
- Les services administratifs seront ouverts au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.
- Le service Urbanisme et Patrimoine sera exceptionnellement fermé au public les mercredi 9, 16, 23 juillet ainsi que le 27 août.



➤ Conseils

Conseil de Quartiers, Conseil des Sages, appel à candidatures

① Les Conseils de Quartiers

Créés en 2009, les Conseils de Quartiers ont, de par leur implication et leurs propositions, largement contribué à améliorer la vie dans les différents quartiers de Sautron :

emplacement des appuis-vélos et continuité des pistes cyclables, charte du citoyen, réalisation d'une grande zone 30 en centre-bourg, étude détaillée des déplacements automobiles...

Ils ont facilité les échanges entre la municipalité et les Sautronnais pour répondre à leurs préoccupations et attentes du quotidien.

Cette démarche volontariste de démocratie participative voulue par la municipalité se confirme et se poursuit et **un appel à candidatures** est lancé dès maintenant.

Si vous souhaitez vous investir et participer à la vie de votre quartier, si vous souhaitez être acteur de votre ville, **devenez Conseiller de Quartiers en faisant acte de candidature auprès de Mme le Maire soit :**

- par courrier :
Mme le Maire - Mairie 14 rue de la Vallée - 44880 Sautron
- par mél :
mariececile.gessant@sautron.fr

Pour tout renseignement :
contactez Elie Blin, conseiller municipal délégué à la Proximité, responsables des Conseils de Quartiers au 06 50 44 57 77 ou elie.blin.fr@gmail.com.

② Le Conseil des Sages

Le Conseil des Sages a également vu le jour en 2010. Force de réflexion et de propositions constructives, son rôle consultatif couvre deux aspects essentiels :

- Mener des études et des prospectives pour aider le Conseil Municipal dans ses prises de décisions,
- Émettre des avis circonstanciés sur des projets spécifiques ou n'importe quelle question d'intérêt général se rapportant à la commune.

Le Conseil des Sages est ouvert à tous les Sautronnais de 50 ans et plus, libre de toute activité professionnelle et indépendant de toute responsabilité politique, syndicale ou associative. Il est constitué d'une dizaine de membres élus pour la durée du mandat par le conseil municipal, sur la base d'une liste de candidats volontaires.

Si vous êtes prêts à consacrer un peu de temps à votre ville et votre collectivité, si vous aimez travailler en équipe dans un état d'esprit d'intérêt commun respectueux des libertés d'opinions et de pensées, vous pouvez faire acte de candidature en venant retirer le formulaire à l'accueil de la mairie ou sur le site de Sautron, rubrique « Vie citoyenne-Conseil des Sages ».

Tous renseignements auprès de :
Luc Mincheneau, conseiller municipal délégué référent du Conseil des Sages au 06 59 55 90 12 ou lmincheneau44@gmail.com.

» Des vacances sereines avec l'aide de la Gendarmerie nationale



» Partez en vacances en toute tranquillité, la Gendarmerie et la Police Municipale veillent sur vos logements laissés vides. Pour qu'une surveillance particulière de votre habitation soit effectuée, pensez à remplir le formulaire « **Opération Tranquillité Vacances** » disponible en mairie et sur le site de la ville (rubrique Vie Pratique, Vie quotidienne). Par ailleurs, restez vigilants en cas de démarchage à domicile et ne laissez entrer chez vous que des personnes en qui vous avez confiance.

» Soyez « voisins vigilants »

» Le dispositif « **voisins vigilants** » vient d'être lancé à Sautron. Ce concept, créé dans les années 60 aux Etats-Unis et arrivé en France en 2002, est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier ou d'un même immeuble pour lutter contre la délinquance et en particulier les cambriolages. Etre vigilant, c'est être solidaire vis-à-vis de ses voisins ! Ainsi, face à tout événement suspect, le voisin vigilant poste une alerte sur la **plateforme www.voisinsvigilants.org**.

Une réunion d'information se tiendra le 17 septembre à 20h30, salle 100 Espace de la Vallée. Toute personne intéressée est invitée à y participer.

Depuis 2012, près de 2 000 communes se sont inscrites sur cette plateforme. Notez que la Police Municipale et la Mairie sont inscrites comme Police municipale vigilante et Mairie vigilante.



» Rappel - Stationnement



» Le code de la route sanctionne tout stationnement ou arrêt gênant d'un véhicule sur une place réservée au stationnement pour handicapé, l'arrêt ou le stationnement gênant sur un trottoir, un passage ou accotement réservé aux piétons.

En zone bleue, le stationnement sans disque bleu ou avec un disque mal placé ou encore le dépassement de la durée maximale autorisée peut entraîner une sanction.



Europe-Infos

Elections Européennes



Les élections Européennes ont eu lieu le dimanche 25 mai. Retrouvez ici les principaux résultats des bureaux de vote de Sautron, notamment les scores des listes ayant obtenu plus de 10 % des voix et les députés européens élus sur la circonscription « Ouest ».

Notez que Sautron a été la ville la plus participative de l'agglomération nantaise et la deuxième ville la plus participative du département avec 56,23 % de votants.



➤ Résultats sur Sautron

Inscrits	5 935
Votants	3 337 soit 56,23 %
Blancs	58 soit 0,98 %
Nuls	35 soit 0,59 %
Exprimés	3 244 soit 97,21 %

• **M. Alain CADEC**,
Pour la France, agir en Europe avec Alain Cadec
(Liste Union pour un Mouvement Populaire) :
841 voix • 25,92%



• **Mme Isabelle THOMAS**,
Choisir notre Europe
(Liste Front National) :
494 voix • 15,23%



• **M. Jean ARTHUIS**,
UDI MODEM Les Européens
(liste soutenue par François Bayrou et Jean-Louis Borloo - Liste Union du Centre) :
490 voix • 15,10%



• **M. Gilles LEBRETON**,
Liste Bleu Marine - Non à Bruxelles, Oui à la France
(Liste Front National) :
464 voix • 14,30%



• **M. Yannick JADOT**,
Liste Europe Ecologie
(Liste Europe-Ecologie-Les Verts) :
348 voix • 10,73%



Les 9 eurodéputés de la circonscription de l'Ouest

➔ Alain Cadec (UMP)

Député européen sortant, président du groupe d'opposition au Conseil général des Côtes-d'Armor

Département d'origine : Ille et Vilaine

➔ Elisabeth Morin (UMP)

Députée européenne sortante, vice-présidente de la commission pour les droits des femmes et l'égalité des genres au Parlement européen

Département d'origine : Haute-Vienne

➔ Marc Joulaud (UMP)

Maire de Sablé-sur-Sarthe

Département d'origine : Sarthe

➔ Gilles Lebreton (FN)

Département d'origine : Seine-Maritime

➔ Joëlle Bergeron (FN)

Département d'origine : Morbihan

➔ Isabelle Thomas (PS)

Députée européenne sortante, membre de la commission pêche et de la délégation pour les relations avec la péninsule coréenne

Département d'origine : Ille et Vilaine

➔ Emmanuel Maurel (PS)

Vice-président du Conseil régional d'Ile de France en charge de l'apprentissage

Département d'origine : Paris

➔ Jean Arthuis (UDI)

Président du Conseil général de la Mayenne

Département d'origine : Mayenne

➔ Yannick Jadot (EELV)

Député européen sortant, vice-président de la commission commerce international et membre de la commission énergie, industrie recherche

Département d'origine : Paris

Présidents des institutions de l'UE - Qui fait quoi?

➤ Les trois principales institutions de l'UE, **Parlement européen, Conseil européen et Commission européenne** sont chacune dirigées par un président. Il existe par ailleurs un **Conseil de l'Union européenne** au sein duquel les ministres des États membres débattent de la législation européenne. Il ne dispose pas d'un président permanent unique. Ses travaux sont dirigés par le pays assurant la présidence du Conseil, qui change tous les six mois. Ses réunions sont ainsi présidées par des représentants de ce pays.

A compter du 1^{er} juillet, la Grèce cède sa place à l'Italie à la tête du Conseil de l'UE.

Président du Parlement européen - Martin Schulz
(mandat jusqu'au mois de juillet 2014)



Fonctions :

- ➔ Supervise les différentes activités et commissions du Parlement
- ➔ Représente le Parlement dans ses relations internationales et dans tous les dossiers juridiques
- ➔ Donne son consentement final au budget de l'UE

Président du Conseil européen Herman Van Rompuy
(juin 2012 - novembre 2014)

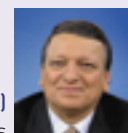


Nommé par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE)

Fonctions :

- ➔ Définit les priorités et les grandes orientations politiques de l'UE
- ➔ Encourage la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen
- ➔ Assure la représentation extérieure de l'UE dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité

Président de la Commission européenne José Manuel Barroso
(janvier 2010 - décembre 2014)



Nommé par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE), avec l'approbation du Parlement européen

Fonctions :

- ➔ Définit les orientations politiques que suivra la Commission et dirige les travaux réalisés par la Commission pour mettre en œuvre les politiques de l'UE
- ➔ Participe aux réunions du G8



► TAN, du changement à bord !

Le nouveau terminus de la ligne de bus n°90 arrêt « Sautron » sera effectif le 25 août prochain. Il desservira Sautron jusqu'à l'entrée du nouveau quartier de Beausoleil. L'ancien terminus, situé près de l'Espace Jeunes devient l'arrêt « la Ferme ».

Par ailleurs, certains tarifs évoluent à compter du 1^{er} juillet :

- passage du carnet de 10 tickets de 13,8 € à 14 €,
- pass -12 ans 135 €/an,
- pass -18 ans à 240 €/an,
- pass -26 ans à 250 €/an,
- pass retraité +60 ans à 305 €/an, 117€/an pour le pass retraité tarif réduit.

Le prix du ticket à l'unité ne change pas (1,50 € et 2 € à bord).



► Le Chemin du Diable bientôt en travaux

Des travaux vont être entrepris à partir du mois de septembre **sur le chemin du Diable** qui relie la rue de Nantes et les transports en commun (arrêt de la ligne n°90) au lotissement des Puisatiers et du Clos des Chênes.

Inscrit comme un axe important dans le plan communal de déplacements doux de Sautron, ce chemin va devenir **une liaison douce et sécurisée** pour les piétons et les cyclistes et sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Fortement dégradé par le temps et les intempéries, les travaux vont consister à conforter le chemin, rénover le réseau d'eaux pluviales et restaurer l'éclairage public. Les travaux de cette première phase s'élèvent à environ 200 000 € et seront menés jusqu'au cheminement menant à la rue des Puisatiers. Dans un second temps, les travaux concerneront le bas du chemin en allant vers la rue des Tisserands.

Réalisés à l'initiative de la municipalité, Nantes Métropole est le maître d'œuvre de ces travaux.

► Important :

le chemin sera fermé à la circulation le temps des travaux. Nous vous remercions de votre compréhension.





» « Villa Roma », le meilleur des saveurs italiennes et françaises dans votre assiette !

Besoin de faire voyager vos papilles en Italie ? À la recherche d'un restaurant proposant une cuisine délicate et généreuse ? Venez découvrir la brasserie italienne La Villa Roma, nouvelle version, tendance « bistronomique » !

Depuis le mois de mars **Mickaël Poisson** a repris l'enseigne. Il vous accueille du lundi au samedi de 12h à 14h et de 19h à 22h dans un décor chaleureux et élégant. Avec ses 10 années d'expérience, le chef élabore jour après jour une cuisine mêlant originalité et recettes traditionnelles italiennes ou françaises, à déguster en menu ou à la carte. Pour ce



faire, il met un point d'honneur à utiliser dès qu'il le peut des produits locaux (fromage, viande, poisson...) et à renouveler régulièrement les suggestions du restaurant....

Les pizzas sont préparées à la demande, vous pouvez d'ailleurs voir le chef les confectionner sous vos yeux. Cuites au four à bois, leur pâte prend un goût inimitable. Sur place ou à emporter, elles sauront à coup sûr vous séduire !

Petit plus : la salle dispose de 100 places assises et aux beaux jours, vous pouvez opter pour la terrasse de 70 couverts dans le jardin.

**31 rue de Bretagne - Tél. 02 40 63 14 68
ou villaroma.sautron@orange.fr**

» Marché de Noël, candidature



La ville de Sautron organise la 4^e édition de son marché de Noël le samedi 13 décembre 2014 de 10h à 19h au cours d'une journée ponctuée de spectacles, d'ateliers créatifs, de dégustations sous la présidence... du Père Noël !

» Vous êtes commerçant/artisan intéressé pour exposer, merci de prendre contact avant le 29 septembre au 02 51 77 88 48.

» De Beaux travaux avec Iulian Tiron !

Iulian Tiron, plaquiste, a créé fin mars sa société de travaux d'intérieur « **Beaux Travaux** ». Pour le neuf ou la rénovation, il propose ses services de pose de carrelage, parquet ou faïence mais également plâtrerie, pose de menuiseries et réalisation de faux plafonds.



» Contact : 07 63 20 73 59 ou
debeauxtravaux@gmail.com

» Nouvelles installations



» Les Pompes funèbres de la Miséricorde ont ouvert une nouvelle agence de pompes funèbres et marbrerie au **58 rue de Bretagne**. **Pascal Siré** et son équipe proposent leurs services pour l'organisation des obsèques, l'accès aux chambres funéraires ainsi que la signature de « contrat obsèques ». Ils s'occupent également de tous les travaux de cimetière (vente de monument, remise en état et nettoyage, gravure, construction de caveau...) en travaillant en partenariat avec la marbrerie Cusseau. Déplacement à domicile possible.

**58 rue de Bretagne
02 40 93 41 91 (7j/7 et 24h/24)
www.pf-misericorde.com**

Coiffeur Emmanuel Chaunu



» Bienvenue dans un concept de salon de coiffure haut de gamme ! Après avoir exercé avec passion son métier pour le groupe Dessange pendant plus de 12 ans et acquis une maîtrise technique parfaite, **Emmanuel Chanu** a ouvert son salon de coiffure au **60 rue de Bretagne**. Venez y découvrir l'expertise de la gamme de produit haut de gamme « la biosthétique ». Sa vocation profonde est d'être créateur de beauté et de bien-être, votre visite au salon doit être l'occasion d'un moment de plaisir unique.

**Horaires : mardi au vendredi 9h-19h
et samedi 9h-17h
60 rue de Bretagne - 02 51 77 11 47**

Une nouvelle kinésithérapeute s'installe

» **Noémie Jannault** a installé son cabinet de kinésithérapie au 70 rue de Bretagne. Elle consulte à son cabinet mais peut également se déplacer à domicile.



**Pour prendre rendez-vous,
contactez-la au 02 28 07 89 97**



➤ Travaux

Nouvel aménagement autour du Monument aux morts



En cette année du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, il était important de redonner au Monument aux morts situé square des Anciens Combattants, sur la place de l'église, une atmosphère sobre et solennelle.

L'aménagement paysager d'inspiration plus minérale a été entièrement repensé de façon à garantir, une belle harmonie visuelle entre les plantations et le mobilier.



Les rocailles ont été remplacées par un jeu de couleurs avec le sol, les pail-

lages minéraux ainsi que les plantes composées d'ifs « spirales », de buis et

autres Hedera (lierre). Des piquets de schiste et des bordures en « corten » (acier à l'aspect rouillé) complètent l'aménagement et le mettent en valeur.

Le mur a été nettoyé et entièrement rejointoyé en harmonie avec les murs de l'église. Enfin, une grille sur le petit muret et des bordures ont été posées, redélimitant l'espace et favorisant ainsi repos et recueillement.

Les travaux ont duré 15 jours et se sont élevés à **16 000 €**.

➤ GDS Loire Atlantique instaure un réseau de surveillance des apiculteurs



GDS (Groupement de Défense Sanitaire), désigné par le ministère de l'Agriculture comme organisme technique à vocation sanitaire et chargé de mission de surveillance et de prévention, rappelle que tous les apiculteurs (particulier, association, entreprise... à des fins de loisirs ou des fins professionnelles), doivent **déclarer la possession de ruches** ainsi que leur emplacement. Cette déclaration doit se faire chaque année auprès du Groupement

de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique ou sur le site officiel des démarches du ministère de l'agriculture.



Renseignements :

Groupement de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique (dans les locaux de la Maison de l'Agriculture) rue Pierre Adolphe Bobierre 44939 Nantes
Tél : 02 40 16 39 00 - gds44@reseau-gds.com ou sur le site officiel des démarches du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, rubrique « particuliers, mes démarches » : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

➤ La sacristie retrouve « son équilibre »



➤ Les travaux sur la sacristie de l'église sont enfin terminés. Parallèlement aux travaux d'enduits réalisés sur l'église, il est apparu que la sacristie était fragilisée et s'écartait lentement du bâtiment principal. Les fondations de l'époque se sont avérées avec le temps trop légères pour soutenir la voûte.

100 000 € ont été nécessaires afin de conserver en bon état cet élément du patrimoine sautronnais.

Les travaux se sont déroulés en trois temps : consolider les fondations par le dessous, combler les espaces apparus entre les murs et créer une sorte de « pansement » par un ceinturage béton sur le haut qui permet de bloquer l'ensemble de la structure.

L'Eglise est désormais libérée de ses échafaudages et a retrouvé une nouvelle splendeur !

➤ Agenda

➤ A la découverte de la Hubonnière



Venez découvrir les particularités de la Hubonnière, site naturel inscrit au patrimoine paysager de Sautron lors de la balade organisée par la LPO 44 **le samedi 12 juillet**. La promenade aura lieu de 9h à 11h.



Pour y participer, inscrivez-vous auprès de la : LPO 44 au **02 51 82 02 97** ou loire-atlantique@lpo.fr



➤ C.C.A.S. et Service Vie Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à votre écoute pour toute demande d'ordre social, concernant le logement, l'emploi, les services à la personne ou encore l'aide sociale légale (obligation alimentaire...), les aides et secours d'urgence.

Le service vous reçoit aux horaires suivants :

- **Le lundi** de 8h30 à 12h15 et de 16h à 17h15,
- **le mardi-jeudi et vendredi** de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15
- **le mercredi** de 8h30 à 12h15.

Vous pouvez également rencontrer, sur rendez-vous, l'élue en charge de la Vie Sociale



A l'accueil du Service Vie Sociale, Amandine

ou être reçu par une assistante sociale lors de sa permanence le jeudi de 14h à 16h30 (uniquement sur rendez-vous au 02 40 63 09 41).

Pour tout renseignement s'adresser au Service Vie Sociale :

6 rue de la Mairie - Tél. 02 51 77 86 96
ccas@sautron.fr

➤ Composition du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire et composé, à parts égales, de 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de 6 membres nommés par le Maire.

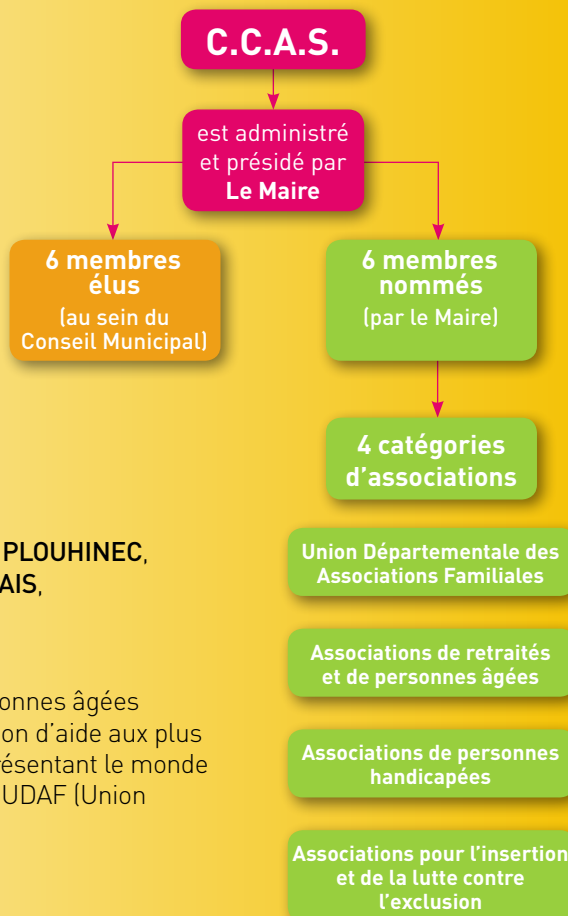
Les personnes nommées par le Maire représentent 4 catégories d'associations à savoir un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant d'associations de retraités et de personnes âgées, un représentant d'associations de personnes handicapées et un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

• Membres issus du Conseil Municipal :

Mme Catherine JANIÈRE (Vice-présidente du CCAS), M. Lionel PLOUHINEC, M. Guy PERRODEAU, M. Ronan JADE, Mme Christine LE GALLAIS, Mme Sandrine RAVALLI-PONTY

• Membres nommés par le Maire :

Mme Françoise GIRAULT représentant une association de personnes âgées (« AINES »), Mme Alexandra LECOQ représentant une association d'aide aux plus démunis (« Solidaires à Sautron »), M. Virgile BRETECHER représentant le monde du Handicap, Mme Marie-Madeleine RIELLAND représentant l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), M. Max BUGEL, Mme Marie-Françoise SAOUZANET





➤ Les missions du C.C.A.S.

Le Logement :

En matière de logement, le Service Vie Sociale s'occupe de :

- l'instruction des demandes de logement social
- l'inscription pour une entrée dans les résidences H.L.M. pour personnes âgées :
 - La Blanchardière, rue de la Forêt, 24 appartements
 - Les Mossières, rue des Mossières, 16 pavillons

→ l'information sur :

- le domicile collectif « Les Glycines » allée des Glycines, géré par Mutualité Retraite
- l'EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « l'Air du Temps », géré par Mutualité Retraite



La Tarification Sociale des Transports :

Le CCAS assure la distribution des cartes de transport gratuit de la TAN et des transports LILA :

- Pour les demandeurs d'emploi et assimilés (bénéficiaires du R.S.A., jeunes suivis par la Mission Locale, dispensés de recherche d'emploi – personnes inaptes au travail pour cause d'âge, personnes handicapées relevant des catégories II ou III de la CPAM ou de la MSA, personnes handicapées percevant l'Allocation Adulte Handicapé, personnes handicapées dont les familles perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé...),
- Pour les personnes de plus de 60 ans retraitées imposables, non imposables ou bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

L'aide facultative à la personne (ou action sociale) :

Écoute, information, conseil, soutien, aide... Le C.C.A.S. est à l'écoute des personnes en situation précaire, ou en recherche de solution à des problèmes très spécifiques :

- les familles monoparentales
- les jeunes en rupture familiale
- les demandeurs d'emploi

- les familles expulsées à la recherche de logement
- les personnes âgées pour le maintien à domicile ou le placement en établissement
- les personnes handicapées
- toutes personnes en difficulté
- l'accompagnement des jeunes dans leur projet avec une Bourse Initiative Jeune
- le microcrédit

L'aide sociale légale et les placements pour les personnes âgées et les personnes handicapées :

Le CCAS gère l'instruction des dossiers d'obligation alimentaire, d'aide sociale d'hébergement et/ou d'aide ménagère et donne une première information sur l'hébergement pour les personnes âgées, la mise en place d'aide ménagère et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'Emploi :

Le C.C.A.S. aide les demandeurs d'emploi dans leurs recherches grâce :

- au « Parrainage pour l'Emploi » en lien avec la Ville d'Orvault.
- la mise à disposition d'offres d'emplois et de petites annonces
- la diffusion de conseils au travers du guide saisonnier « Infos Job d'été »



Les Services à la personne :

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, le service Vie Sociale met en place divers services à la personne :



• **Le portage de repas à domicile**, uniquement sur prescription médicale (régime possible) est assuré en liaison chaude 5 jours par semaine et en liaison froide le week-end, pour les repas du midi (potage et dessert possibles pour le soir).

• **La restauration à la Blanchardière**, pour les personnes de 70 ans et plus (priorité aux personnes isolées). Un menu unique, préparé en cuisine centrale est servi à l'assiette par un agent municipal du lundi au vendredi à 12h15, salle de la Blanchardière (sur inscription obligatoire).

• **Le service de transport**, à destination des personnes âgées et/ou handicapées, seules ou isolées, non imposables pour faire les courses dans les commerces de Sautron le mardi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 16h15 à 17h30 et pour les rendez-vous médicaux et les visites aux conjoints hospitalisés le lundi de 14h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 10h30 et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 10h30.

• **La téléassistance** pour toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité de jour comme de nuit (service d'écoute et de secours).

• **Le recensement en prévention du plan canicule** des personnes âgées ou handicapées, isolées, fragiles, dépendantes vivant seules à leur domicile et qui sont susceptibles de nécessiter l'intervention d'une aide ou de secours en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte « canicule ».

• **L'animation pour les Seniors avec la Semaine Bleue** en octobre et les **Repas des Aînés** en janvier.





RAM

Nouveaux horaires à la rentrée !

Au 1^{er} septembre, le RAM (Relais assistantes Maternelles) modifiera ses horaires et facilitera l'accueil des assistantes maternelles et des parents en proposant des créneaux horaires élargis.

Rappelons que les permanences administratives sont des moments privilégiés pour les parents et les assistantes maternelles durant lesquels l'animatrice du Relais répond aux questions liées au mode d'accueil de l'enfant et de son développement, aux droits et devoirs en tant que parent ou assistante maternelle...

Les permanences auront lieu :

- mardi et jeudi après-midi de 13h15 à 17h,
- mercredi matin de 8h30 à 11h30,
- et le lundi après-midi uniquement sur rendez-vous.

Par ailleurs, trois matinées d'éveil sont proposées, sur inscription auprès

de l'animatrice, les lundis, mardis et jeudis, dans la salle Antarès ou à l'Espace Jeunes.

Vie active au RAM

Au fil des mois, les activités varient comme autant de moments d'apprentissage et de jeux : séances d'éveil musical, fabrication des décors utilisés lors du carnaval des enfants, réalisation créatives pour la fête des mères et la fête des pères avec la fabrication d'un arbre à bijoux et d'un bloc-notes personnalisé... mais aussi participation aux journées Passerelles en juin et en juillet sortie pique-nique dans le parc de la Linière. La vie au RAM s'annonce comme toujours active et créative !



Des jeunes élus au cœur de la mairie

Au mois de mai, les jeunes conseillers ont été accueillis dans les locaux municipaux à l'occasion d'une visite guidée personnalisée, très attendue. Il s'agissait de susciter une première approche des différents bureaux et de les aider à se familiariser avec l'environnement municipal et le rôle de chacun des services !



A noter :

- L'équipe du Multiaccueil sera en vacances du 28 juillet au 15 août inclus. Réouverture pour vos enfants le lundi 18 août.
- Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) sera fermé du 21 juillet au 18 août inclus.

Pensez-y ! :

Les trousseaux et les cahiers feront leur retour dans les cartables le 2 septembre.



» Les ALSH à l'heure d'été !

- » Les horaires d'ouverture des Accueils de Loisirs (ALSH) : de 7h45 à 18h30.

Les enfants seront accueillis selon leur âge dans des structures différentes du lundi 7 juillet au vendredi 29 août :

- **ALSH maternelle du Bois Raguenet** - 3/6 ans (nés entre 2008 et 2011 ayant 3 ans révolus)
18 avenue du Couchant à Orvault
- **ALSH de la Ferme de la Forêt** - 6/12 ans (nés entre 2001 et 2007 n'ayant pas encore 13 ans) rue de la Forêt à Sautron

Un transport en car est possible pour permettre aux jeunes Sautronnais de se rendre au centre de loisirs situé à Orvault.

Attention : il n'y aura pas d'accueil de loisirs (ASLH) le lundi 1^{er} septembre. Une journée de stage sportif sera néanmoins proposée à cette date pour les 6-12 ans.

» Avec les « formules illimitées », les jeunes ont libre cours pour se déplacer !

L'heure a sonné pour les inscriptions de vos enfants aux Formules illimitées -12ans et -18ans sur les transports de la TAN. Ces deux titres de transport à l'année permettent de se déplacer sur la totalité du réseau Tan et Ter dans le périmètre de l'agglomération.

- Tarifs et modalités de paiement :
135 € pour le Pass -12 ans,
240 € pour le Pass -18 ans.



Pour s'abonner, il suffit de remplir le formulaire disponible à la mairie sociale ou sur le site www.tan.fr et de l'adresser avant le 31 juillet au Service VAD Tan BP 24 601 - 44046 Nantes Cedex 1.



➤ Education

Les écoles prennent le nouveau rythme !

A la rentrée de septembre, après de longs mois de concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, la réforme des rythmes scolaires et le nouveau projet éducatif territorial vont s'appliquer.

Avec la mise en place **d'une demi-journée d'école le mercredi matin**, c'est le rythme quotidien des enfants qui va être profondément modifié.

Le nouveau déroulement de la semaine est plus en accord avec les rythmes de l'enfant.

Il va permettre de :

- 😊 passer à 9 demi-journées de cours par semaine,
- 😊 raccourcir la journée d'enseignement,
- 😊 privilégier les matinées pour les apprentissages.

Concrètement, comment va se dérouler la journée ?

Les matinées de cours sont allongées de 15 à 20 minutes.

La pause méridienne s'harmonise entre les deux écoles et dure 1h55 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Rappelons que les animations de « Ludik'at » se poursuivront le midi avec les deux animateurs habituels. L'après-midi, les cours finissent à 15h45 ou 15h50, soit 45 minutes de moins qu'auparavant. **Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** ont lieu après les cours, de 15h45 à 16h30 à l'école de la Forêt et de 15h50 à 16h35 à l'Ecole de la Rivière.

Important ! Les NAP sont des activités gratuites, il n'y aura pas de surcoût à prévoir pour les familles. Seul l'accueil périscolaire qui se déroulera avant et après la journée d'école sera facturé. Pour que votre enfant participe aux NAP, il est nécessaire de l'inscrire au préalable. L'inscription se fait pour l'année.

Et le mercredi ?

Le mercredi midi, un accueil périscolaire gratuit sur 1/2 heure sera mis en place sur chacune des écoles pour les enfants ne fréquentant pas les centres de loisirs (jusqu'à 12h30 ou 12h35 selon l'école).

A noter : Il n'y aura pas de restauration scolaire pour les enfants ne fréquentant pas les centres de loisirs.



Déroulement des « nouvelles activités périscolaires »

Les multiples activités offertes se déclineront autour des différentes thématiques conformément aux objectifs du projet éducatif territorial :

- 😊 **sensibiliser** à la citoyenneté, au civisme et au respect,
- 😊 **sensibiliser** à l'environnement et au développement durable,
- 😊 **favoriser** la découverte des sciences et des pratiques artistiques,
- 😊 **faciliter** l'accès au sport et aux activités physiques.

Pour les élèves de maternelle, pour qui les temps de sieste sont encore importants, les activités périscolaires privilégieront des moments ludiques ou de repos.





Les activités seront proposées, par classe, en **4 ateliers de 45 min par semaine**. A chaque période de vacances le cycle d'activité changera : connaissance de la faune, la flore, préservation des ressources mais aussi découverte du spectacle vivant ou développement d'actions de prévention et de découverte des institutions, ou encore apprentissage de nouvelles activités sportives... Telles peuvent être les activités proposées.

En plus des animateurs de la commune, il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs. Par ailleurs, un animateur référent sera présent tous les jours sur chaque site afin de faire le lien entre les familles, les enseignants et la mairie.

Une concertation large

Après un premier sondage auprès des parents d'élèves et des enseignants début 2013, la mise en place de la réforme a été reportée à la rentrée 2014-2015. La concertation s'est poursuivie avec l'instauration d'un comité de pilotage chargé de travailler concrètement sur la nouvelle organisation scolaire et plus globalement sur le projet éducatif territorial de la commune.

Ce comité pilotage a réuni l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation : directeurs d'écoles, représentants des parents d'élèves, représentants d'associations locales, inspecteur de l'éducation nationale, ATSEM, animateurs et services municipaux

> Chiffres clés

Enseignement répartis en 9 demi-journées	24h
Pause sur le temps du midi	1h55
Activités éducatives gratuites	45 mn
Animateurs + intervenants extérieurs	28
Animateur pour 14 enfants en maternelle	1
Animateur pour 18 enfants en primaire	1
Animateur référent par école (lien mairie-école-parents)	1
Responsable Enfance Jeunesse	1

> Coût

Enfant/an	128 € environ
-----------	----------------------

impactés par la réforme (RH, restauration, service Famille, service Vie Associative), ainsi que Mme Gessant Maire et Mme Weingaertner adjointe à la Famille.

>> Un Projet éducatif territorial défini



> La mise en place des rythmes scolaires a été l'occasion d'engager cette démarche de construction du Projet éducatif territorial afin de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours « éducatif cohérent et de qualité » pour tous ses temps de vie (activités scolaires, périscolaires et loisirs).

Ce projet est le fruit de la réflexion du comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation.

Deux objectifs ont été définis :

- Assurer une éducation cohérente et harmonieuse sur le territoire sautonnais,
- Permettre l'épanouissement de l'enfant autour de thématiques fortes.



>> Nouveaux horaires dans les écoles

> Ecole la Rivière

Horaires de cours : 8h45-12h05 et 14h-15h50

Activités de 15h50 à 16h35

> Ecole la Forêt

Horaires de cours : 8h40-12h00 et 13h55-15h45

Activités de 15h45 à 16h30.





➤ Concert

Duo de violon « Thesis »

Paroles et Musiques entre Cens et Chézine invite le **duo de violon «Thesis»** le 5 septembre pour un concert à l'église de Sautron. Créé en 2009 par ces deux artistes renommés

Khrystyna Grytsyuk et Benjamin Boursier, le Duo Thesis a pour volonté de porter la musique partout où elle peut être reçue. A partir de 20h30, participation libre.

➤ Journées du Patrimoine Visitez Sautron en décalé !



Sautron se dévoile de façon inédite le dimanche 21 septembre au cours de la journée du Patrimoine organisée par la municipalité. Cette balade se déroulera avec la participation de la conteuse sautronnaise Jeanine Qannari, de la Compagnie Arcalande.

Osez la visite contée du bourg de Sautron à 11h et à 16h pour découvrir le patrimoine de façon décalée... Vous pourrez au cours de cette visite apprendre tout ce que les historiens n'osent pas dire sur Sautron. Une autre façon d'arpenter les rues bien connues ! L'objectif de cette visite est de mettre en valeur le patrimoine sautronnaise en proposant au public un voyage dans

différents univers fictionnels ou réels, en utilisant le conte comme medium. Cette balade est gratuite, pour tout public à partir de 7 ans – durée 1h/1h30.

➤ Pratique :

Repli possible en cas de pluie - Prévoir les poussettes pour les plus petits
Rendez-vous devant l'entrée de la bibliothèque.
Inscription conseillée auprès du service Vie associative et événementiel au 02 51 77 88 48

➤ Cinéma de plein-air à 21h

Bien installé dans votre transat, rendez-vous le **mardi 26 août** sous la Halle de la Linière pour profiter d'une séance gratuite de cinéma en plein air et découvrir « **La nouvelle guerre des boutons** ». Venez partager un bon moment en famille, entre amis ou entre voisins.

Un petit conseil : n'oubliez pas votre pliant.

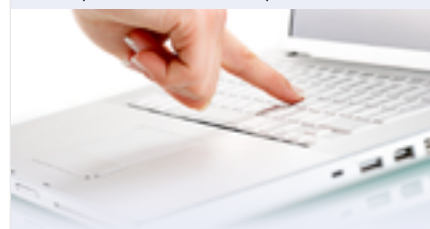


➤ A noter !

➤ **La matinée d'accueil des nouveaux sautronnais**, organisée par la municipalité, aura lieu le samedi 13 septembre. Une invitation sera envoyée aux personnes arrivées sur la commune depuis septembre 2013.

➤ Espace Multimédia

➤ L'espace multimédia situé à l'étage de la bibliothèque, accueillant et convivial, met à la disposition 4 postes informatiques dédiés à la recherche sur internet et pour les plus jeunes la consultation de deux cédéroms ludoéducatifs développés pour les enfants de 5 à 8 ans « Toboclic » et pour les 7-13 ans « Mobiclic ». L'accès est ouvert à tous, après signature de la charte d'utilisation. Un poste est installé au rez-de chaussée pour les personnes à mobilité réduite. Des cédéroms pourront également être empruntés par les usagers. Préparez-vous à cliquer !



➤ Entrez dans la légende irlandaise...

➤ Au cours d'une soirée irlandaise le **mercredi 2 juillet dès 21h**, venez découvrir à l'Espace Phelippes Beaulieux l'univers que nous présentent Nantes Irish Dance et Beltaine avec leur spectacle **de musique et danses irlandaises** « la légende de Claddagh ».

Le secret d'une soirée irlandaise mémorable : des jigs et reels exécutés avec énergie et doigté, agrémentés de quelques valse ou mazurkas plus poétiques... vous serez sûrement emporté par cette douce mélodie !

Spectacle ouvert à tous - gratuit.

Réservation conseillée auprès de Karine Luçon, professeur de Nantes Irish Dance, au 06 86 91 15 24



> Heures du conte

> **Les Racontines au bord de l'eau**
par la Compagnie sous le Parasol

Mardi 8 juillet

10h30

A la bibliothèque

Très jeune public de 1 à 3 ans



Monsieur Pouce part en voyage, il prépare ses bagages, arrive à la plage, ramasse des coquillages et envoie un message. Avec Françoise Le Mével et Roselyne Malavieille



> **Le Chat malcommode et la demoiselle hirondelle**
par la Compagnie La Lune Rousse

Vendredi 29 août

15h30

dès 5 ans



C'est l'histoire d'un chat rouge et noir à rayures. Malotru. Mal élevé. Mal embouché. Mal aimé. Et d'une Demoiselle Hirondelle que tous les oiseaux de Bahia célèbrent de leurs chants d'amour les plus doux. Normalement, le chat et l'hirondelle n'ont jamais dû se rencontrer...

Un voyage dans le répertoire traditionnel brésilien. Instruments, devinettes, chansons enfantines, toutes les couleurs de Salvador de Bahia pour les tout petits.

> Fête nationale et festival de couleurs !



La municipalité en partenariat avec le comité des fêtes vous invite à une soirée haute en couleurs le **lundi 14 juillet**.

L'animation commencera par un **repas moules-frites**. La convivialité sera au rendez-vous de la soirée dansante animée par l'orchestre de variétés « Distinction », composé de 5 musiciens et d'une chanteuse. Dans l'énergie et dans l'émotion, ils interpréteront des tubes d'hier et d'aujourd'hui !

Vous serez ensuite conduits lors de la retraite aux flambeaux, menée par d'impressionnants **échassiers de lumières**, vers le terrain de la kermesse pour le **spectacle pyrotechnique « Le cinéma de toujours »**. La tête dans les étoiles et la culture au cœur, ils apprivoisent le feu entre leurs mains... Un

mélange de prouesses, de musique et d'inédit ! Laissez-vous conquérir par cette douce magie...



> Programme ;

- **19h00** : Repas moules-frites et soirée dansante animée par l'Orchestre Distinction
- **22h30** : Retraite aux flambeaux de la cie Léz' Arts Hachés
- **23h00** : Feu d'artifice mis en scène par « Mille feux » (Vendée)

>> Bibliothèque

> L'Espace Jeunes et la Bibliothèque s'associent pour proposer aux jeunes de « buller » en toute liberté et de réaliser une planche dessin lors **d'un atelier**

Atelier « J'apprends à dessiner ! »

BD « J'apprends à dessiner ! ».

Il se déroulera du 15 au 18 juillet (15h-17h) avec l'illustratrice Lynda Berlat.

Des bulles...à la Bande Dessinée, ils apprendront que l'univers de la BD ne se réduit pas à une suite d'images et que ce langage spécifique utilise de manière originale toutes les ressources de l'image, celles de la langue écrite ainsi que divers codes qui n'appartiennent qu'à elle (bulles, cartouches, onomatopées).

Sur inscription auprès de l'Espace Jeunes au 02 40 94 73 64.

>> Horaires de la bibliothèque

> La bibliothèque sera fermée **du 4 au 19 août inclus**, vous retrouverez toute l'équipe le mercredi 20 août !

Les horaires de vacances prendront effet du lundi 7 juillet au lundi 1^{er} septembre inclus : la bibliothèque vous accueillera le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h. Pendant cette période, la durée de prêt pourra être prolongée d'un mois à la demande des lecteurs.

Rappel : pour vos retours en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos documents soit dans la boîte aux lettres de la bibliothèque (merci de les protéger), soit au Service Vie associative.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes lectures estivales et de bonnes vacances !





L'ancienne mairie

➤ Les maires de Sautron

Nous vous proposons un retour en arrière, de 1790 à nos jours, sur les conseils municipaux qui ont dirigé notre ville...

Les deux premiers députés de Sautron envoyés le 6 avril 1789 à l'Hôtel de Ville de Nantes furent Joseph Mayet, maître es-arts au bourg, et Jean Chatellier, laboureur à bœufs au Breuil (il s'agit en fait du Breil).

La première mairie date de 1790. Le Conseil Général de la paroisse est alors composé de Thomas Bernard, maire et Jean Chatellier, procureur de la commune.

Il faut y ajouter deux officiers municipaux Jacques Cormier et François Megraud, et quelques notables Jean-Baptiste Bernard, Jean Mabit aîné, Jean Mabit jeune, Jean Lebeau, Pierre Brosseau et Jean Allain.

Dès l'apparition de la fonction, et avec la Révolution française, le maire s'est vu confier une double fonction. Outre celle de gérer sa commune, le maire a eu pour tâche première de représenter au mieux les intérêts de l'Etat. Sous l'Ancien Régime, le maire avait pour tâche de lever les impôts dus au seigneur et à l'Etat, ainsi que d'organiser les corvées. Avec la Constitution Civile du Clergé, promulguée le 12 juillet 1790, le maire se voit confier des attributions qui jusque-là relevaient du curé.

En ce qui concerne l'état civil, il revenait en effet au curé de recenser les naissances, les décès et les mariages dans la paroisse. Ceci s'expliquait par le fait que sous l'Ancien Régime, tous ces événements se déroulaient à l'église. Le 20 septembre 1792, la Convention tire une conséquence pratique de sa lutte contre le clergé réfractaire. L'état civil sera

désormais tenu par les corps municipaux. **Le maire est en charge de l'établissement des listes électorales.**

Le maire veille également à l'organisation du scrutin, tant du point de vue matériel (tables, urnes, isolements), que du point de vue de la constitution du bureau (présidents et assesseurs). Il veille à ce que le vote s'effectue dans le calme et la sérénité.

C'est en 1793 que la fonction du maire va s'étendre au domaine militaire.

Les maires doivent fournir en hommes, en matériel et en vivres, recenser les soldats, les mobiliser. Le 12 janvier 1798, le Directoire adopte le service militaire obligatoire. A chaque mobilisation de soldats, le maire doit organiser une cérémonie solennelle de départ. En 1802, le Maire doit assister au tirage au sort des conscrits. S'il est absent, il est sanctionné. L'Etat révolutionnaire a voulu un maire assez puissant, indépendant par rapport au conseil municipal. Il lui a donc rapidement confié **des pouvoirs de police**. Ces pouvoirs bénéficient d'un champ d'application très vaste. Ainsi, au nom de l'application de tels pouvoirs, des maires ont pu prendre des mesures pour lutter contre la peste (Montaigne à Bordeaux) ou à Rouen contre les «querelleuses et les médisantes».

Le maire exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil municipal et du préfet. Cette tutelle évolue selon les périodes. Avec le Premier et le Second Empire, le préfet contrôle le maire de façon quasi-systématique, alors que sous les IV^e et surtout V^e République, ce contrôle est plutôt exercé par le conseil municipal. Le

maire du Consulat, de l'Empire ou de la Restauration fait figure de potentat face à un conseil municipal dont les pouvoirs sont strictement limités. Il a le droit de déléguer certains pouvoirs. Au XIX^e, le maire pouvait encore enregistrer les déclarations de naissances ou de décès. Aujourd'hui, vu la multiplication des tâches incombant aux maires, ce sont les secrétaires de mairie qui ont reçu, par délégation du maire, cette fonction.

Napoléon Bonaparte et après lui Napoléon III vont décorer de la légion d'honneur de très nombreux maires. Les préfets vont faire miroiter des aides, des subventions à certains maires. Ces promesses seront parfois tenues : l'Etat aidera financièrement certaines communes pour la réalisation des mairies.

Pourtant, le maire a ceci de particulier qu'il est pris en tenaille. D'un côté les autorités de l'Etat qui le considèrent avant tout comme un fonctionnaire local, de l'autre la population qui le voit comme son représentant. Mais le 28 mars 1882, la grande loi sur l'organisation municipale (qui nous régit encore) est votée et le maire est définitivement élu par le conseil municipal. Afin d'éclairer le choix des électeurs, il est convenu que la tête de liste aux élections municipales sera normalement la personne que les futurs conseillers municipaux choisiront pour maire. Le pouvoir central va alors constater que Guizot avait raison. Le maire ne dépendant plus pour son renouvellement à la tête de la ville, que de ses électeurs, il va se faire un défenseur de plus en plus zélé des intérêts locaux.

Les maires ont eu des mandats plus ou moins longs, j'espère ne pas en avoir oublié dans la liste ci-dessous :

- Joseph MAYET, instituteur (1792-1793)
- Hilaire CAILLE (1793)
- BERNARD, boulanger (1795-1796)
- Jacques MEGRAUD (1796 à 1798)
- de LISLE du FIEF (1798 à 1800)
- de nouveau Jacques MEGRAUD (1800-1804)
- MORAND (1804-1807)
- Joseph MABIT (1807 à 1809)
- Charles GESBERT, médecin, maire de 1809 à 1830
- Louis PHELIPPES-BEAULIEUX (1830 à 1833), avocat et archéologue compétent qui publiera en 1832 le premier « Essai historique et statistique de la commune de Sautron », père de l'artiste Emmanuel (graveur de grand talent né en 1829 et décédé le 10 décembre 1874, lequel épousera une demoiselle DEFERMON parente de l'ancien ministre de Napoléon)
- Joseph CORMERAIS (1833 à 1835)
- Jean MOREAU (1835-1841)
- Guillaume MABILAIS (1841-1846)
- Pierre POULAIN des DODIÈRES de BOISTAUREAU (descendant de Robert Poulain, sieur de Gesvres maire de Nantes en 1575), maire de 1846 à 1865
- Jean CHATELLIER (1865 à 1870)
- Paul THIBAUD (1870 à 1881)
- Adolphe NAUX, (1881 à 1908)
- René NAUX, maire de 1910 à 1929 puis de 1935 à 1944
- Henri BROCHARD (1929 à 1935)
- Charles BORIENT (1944-1945)
- Henri BROCHARD (quelques mois en 1945 juste avant Monsieur de Gibon)
- Léonce de GIBON père, maire de 1945 à 1963
- Léonce de GIBON fils (1964-1965)
- François BAUDRY, maire de 1965 à 1994
- Claude BRETECHER, de 1995 à 2008 (2 mandats)
- Marie-Cécile GESSANT, depuis 2008



- Pierre DENIAU
- Auguste JARNET
- Michel REDOR
- Jacques-Marie BOISSIÈRE
- Pierre DESMORTIERS.

François BAUDRY est le maire ayant totalisé le plus grand nombre de mandats puisqu'il fut Maire de Sautron pendant près de 30 ans, après avoir été élu en 1965. François BAUDRY est Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Son premier Conseil Municipal fut composé comme ci-dessous :

- Maire François BAUDRY
- Adjoint Henri OREVE
- Adjoint supplémentaire : Pierre GICQUIAUD (nommé le 23 mai 1965 suite à la décision du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint supplémentaire lors de la séance du 21 mars 1965)
- Conseillers municipaux : Pierre MOISDON, Jean DUMOULIN, Gilbert LUCAS, Rémy CHOIMET, Louis JAHAN, Joseph LUCAS, Annick TESSON, Roger MABIT, André BASTARD et Louis PASQUIER.

Il faut noter que **Madame TESSON** fut la première femme à occuper un poste de conseiller à la Mairie de Sautron en 1965. Depuis, les choses ont beaucoup évolué puisque, après les dernières élections qui ont abouti au second mandat de **Madame GESSANT** en mars 2014, on compte :

- 3 femmes sur les 7 Adjoints
 - 2 femmes sur les 4 Conseillers Délégués
 - 9 femmes sur les 17 Conseillers Municipaux.
- A noter, il y en avait 3 vers 1977-78 et 7 en 1985.

En 1985, le Conseil municipal de Sautron comptait 27 personnes. Toutes les différences d'opinion, toutes les tendances politiques représentaient la population de la ville dans ce conseil qui n'avait pas de tendance politique nettement marquée. Nous pouvons signaler, par ailleurs, que ce même conseil municipal comptait seulement 13 personnes en 1959, puis 17, puis 21 vers les années 1977-78.

En cette année 2014, le Conseil Municipal se compose de 29 conseillers répartis de la manière suivante :

- Marie-Cécile GESSANT, maire
- Christian BODINIER, 1^{er} Adjoint
- Sylvie WEINTGARNER, 2^e adjoint
- Gilbert MINOUX, 3^e adjoint
- Sylvie SERAZIN, 4^e adjoint
- Philippe BOITARD, 5^e adjoint
- Christine BOUREILLE, 6^e adjoint
- Jean-Luc HOCHARD, 7^e adjoint
- plus 4 Conseillers délégués
- plus 12 Conseillers Municipaux.
- L'opposition municipale est composée de 5 personnes (4 pour la liste PS et 1 pour la liste FN).

Le premier adjoint fut nommé en 1792 sous le mandat de Joseph Mayet; il s'agissait de Jacques Cormier.

Il semble que **le premier conseil municipal date de 1806** ; le maire était alors **M. MORAND**, élu en 1804. Ce conseil réunissait :

- Jean RICAUD adjoint jusqu'en 1809
- Jacques CORMIER (1808)
- Jean BERNARD (1813)
- Georges BABIN (1810)
- Toussaint EON (1807)

En 1832 et 1833, sept membres du conseil municipal firent partie de l'opposition. Le maire était alors **Louis PHELIPPES-BEAULIEUX**, avocat. Les opposants se nommaient :

- François PESNEAU
- François ROUZIOU

Marjan MONTI



Parole aux élus de l'opposition

Liste PS « J'aime Sautron »

Un beau geste citoyen : Les élections européennes comptent 56,23% des sautronnais ayant exprimé leur vote, très supérieur à moyenne nationale !

Localement, le nouveau conseil municipal prolonge le mandat précédant, les actions neuves étant encore peu mesurables en conseil municipal.

Nous, élus de la liste « **J'aime SAUTRON** », gardons en tête les engagements ayant provoqué l'adhésion des sautronnais, selon la même hauteur qu'au premier tour de 2008.

En respectant les principes de notre programme, et la volonté de nos concitoyens, nous avons pris coeur à cette tâche.

Pour l'illustrer, lors des trois premiers conseils municipaux, nous avons souligné et véhiculé :

- l'importance de l'égalité de représentativité de la population par les moyens matériels et de publication accordés aux élus des différentes listes
- des propositions de justesse économique lors du vote budgétaire,

de lisibilité (schéma de l'organisation et des personnels municipaux), d'équité de traitement, notamment concernant la réforme des rythmes scolaires, entre les enfants usagers ou non de mercredi accueil, convives ou non en restauration scolaire de chaque école, qu'ils fréquentent ou non l'accueil de loisir unique, et que les parents puissent venir les chercher avant ou après le repas.

- la disponibilité des équipements sportifs ou culturels municipaux, et la communication trop légère en matière de fermeture de locaux entre juin et octobre 2014. En effet, s'il est essentiel de poursuivre la bonne marche des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il eut été apprécié l'étude concertée de solutions alternatives avec les associations utilisatrices et employeuses de personnel (au lieu d'un simple courrier d'information) pour une plus grande satisfaction de tous : bénévoles, employés, adhérents ...

Il y a du travail en perspective ! Pour atteindre nos objectifs, nous sommes toujours dynamiques, enthousiastes et disponibles au mieux.

Sautronnais actif, vous souhaitez participer à la vie de la commune ou juste connaître les décisions faisant l'évolution de notre ville, le conseil municipal est en accès public et libre.

Les commissions des conseillers municipaux de la liste « **J'AIME SAUTRON** » :

- **Sylvie DEMANGEAT LECONTE :**
Aménagement du territoire, environnement, emploi, vie économique
- **Jean François GALLANT :**
Finances, contrôle de gestion, sports
- **Sandrine RAVALLI PONTI :**
Centre communal d'action sociale, famille, vie scolaire
- **Michel GUILLAMO :**
Culture, évènementiel, proximité, sécurité, commission d'appels d'offres

NOUS JOINDRE :

Mail : jaimesautron@laposte.net,
Téléphone :

Sylvie DEMANGEAT-LECONTE
02 51 78 85 40



Pour l'heure, il est temps de vous souhaiter une excellente période estivale, de profiter

Liste FN « Sautron bleu marine »

Il m'avait été octroyé 1 500 caractères pour m'exprimer, je me retrouve maintenant qu'avec seulement 1 200, suite à une demande de l'opposition de gauche.

Mais cela ne m'empêchera pas de m'exprimer !

Les résultats des Elections Européennes parlent d'eux même, le Front National avec 25 % devient le 1^{er} parti de France, c'est un succès! Avec 14,30 % et 464 votes, je remercie chaleureusement les Sautronnaises et les Sautronnais d'avoir fait confiance à la liste RBM/FN.

Contrairement aux langues acerbes, nous ne sommes pas un parti d'Extrême Droite, mais bien un parti républicain et souverainiste.

Cette 2^e victoire, est à marquer d'une pierre blanche et non pas d'une pierre noire, comme il a été dit, par l'opposition de gauche.

Maintenant, je vais pouvoir avancer, avec ce changement historique. A Sautron, je vais continuer aisément au Conseil Municipal, avec tout ce que cela comporte pour l'avenir.

Je suis fière d'être du 1^{er} parti national, qui augure, d'autres victoires à venir, avec tous ceux qui ont compris notre langage, et avec qui, je vais travailler d'arrache-pied, pour apporter plus de douceur à nos Françaises et Français.

Je vous souhaite, de très bonnes vacances, et vous dis à la rentrée, en pleine forme.

Cordialement à tous.

Guyène FRIARD
06 62 02 76 89



Musique et danses irlandaises



Fête nationale



Cinéma de plein air



Concert duo de violons « Thesis »

Juillet

2 > Spectacle de musique et danses irlandaises

« la légende de Claddagh » avec Nantes Irish Dance et Beltaine, 21h, **Espace Phelippes Beaulieux**.
Gratuit, réservation conseillée au 06 86 91 15 24

8 > Heure du conte « Les Racontines au bord de l'eau »

par la Compagnie sous le Parasol, 10h30,
Bibliothèque - Très jeune public de 1 à 3 ans

12 > Balade « Découverte de la Hubonnière »

avec la LPO 44, 9h-11h. Inscriptions au
loire-atlantique@lpo.fr ou 02 51 82 02 97

14 > Fête nationale

dès 19h Soirée moules-frites par le Comité des Fêtes
suivie de démonstrations de feu, échassiers de
lumières et soirée dansante, à 23h Feu d'artifice,
organisé par la mairie, **Rue de la Forêt**

19 et 26 > Initiation à la pêche pour les jeunes

14h, **étang de la Bretonnière**

31 > Don du sang

collecte de 16h à 19h30, **Espace de la Vallée**

Août

23 et 30 > Initiation à la pêche pour les jeunes

14h, **étang de la Bretonnière**

26 > Cinéma de plein-air

« La nouvelle guerre des boutons », 21h,
Halle de la Linière. Ouvert à tous, **gratuit**

29 > Heure du conte « Le Chat malcommode et la demoiselle hirondelle »

par la Compagnie La Lune Rousse, 15h30, **Bibliothèque**
dès 5 ans. Sur inscription au 02 40 63 52 21

30 août au 1^{er} septembre > 20^e Open d'Echecs

de la ville de Sautron

Septembre

5 > Concert duo de violons « Thesis »

par Paroles et Musiques entre Cens et Chézine,
20h30, **Eglise de Sautron - participation libre**

6 > Challenge MMA de l'AS Sautron football

dès 9 h, **complexe sportif**

19 > Réunion d'information « Voisins Vigilants »

20h30, **Espace de la Vallée (Salle 100)**

20 > Vide-grenier

organisé par le Comité des fêtes dans le cadre du
Téléthon, **Halle de la Linière** (inscriptions le 6/09 de
8h30 à 13h, grande salle municipale, place de l'Eglise)

21 > Journée du patrimoine

Visite contée et décalée du bourg avec la conteuse
Jeanine Qannari, 11h et 16h. Rendez-vous devant
la bibliothèque

23 > Présentation de la rentrée littéraire

par la librairie Coiffard, 19h, **Bibliothèque**
Inscriptions au 02 40 63 52 21 ou bibliotheque@sautron.fr

25 > Don du sang

collecte de 16h à 19h30, **Espace de la Vallée**

FESTIVITÉS DU

14

JUILLET

À PARTIR DE 19H
AU COMPLEXE SPORTIF

MOULES
FRITES

FEU D'ARTIFICE

SOIRÉE
DANSANTE

NOUVEAU
JEUX
DE FEU



Ville de SAUTRON

en partenariat avec
le Comité des Fêtes